

Communication N° 10 - 2016 au Conseil communal

Séance du 28 septembre 2016

Boucllement du préavis N° 05-2014 - Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Dans sa séance du 12 mars 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 349'000.00 TTC pour le déplacement et le réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet.

Ces travaux s'avéraient nécessaires car les équipements de collecte des déchets dans le secteur du port n'étaient plus adaptés. En effet, le point de collecte était éloigné des habitations et, de ce fait, relativement peu fréquenté. En outre, l'entreposage en vrac des équipements privés pour l'évacuation des déchets du hameau du port et du Restaurant du Port de Pully dégradait l'image de la zone de plaisance, entraînant des plaintes de la part de la population.

Le crédit a ainsi permis :

- le réaménagement complet de l'écopoint du quai Milliquet, avec la mise en place de 8 conteneurs enterrés pour la collecte du verre, du papier et des ordures ménagères ;
- la réfection sur 35 m de la chaussée et du trottoir, sur la rte du Port, qui étaient en mauvais état.

Le tableau suivant présente de manière synthétique les dépenses effectuées :

Travaux	Montant projeté (CHF TTC)	Montant dépensé (CHF TTC)	Différence (CHF TTC)
Réaménagement de l'écopoint	293'000	245'945.90	-47'054.10
Réseau des routes	56'000	26'988.15	-29'011.85
Total	349'000	272'934.05	-76'065.95

Les dépenses totales se sont élevées à CHF 272'934.05 TTC. L'économie de CHF 76'065.95 TTC par rapport au crédit alloué s'explique par la procédure d'appel d'offres, conforme à la législation sur les marchés publics, qui a permis de bénéficier de prix compétitifs. De plus, le niveau de la nappe phréatique s'est révélé plus profond que prévu, réduisant l'importance des travaux spéciaux nécessaires à proximité du lac (renforcement des fouilles et pompage de l'eau de la nappe phréatique).

Le total des dépenses sera amorti dès le 1^{er} janvier 2017 sur une période de 15 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner